Image not found or type unknown

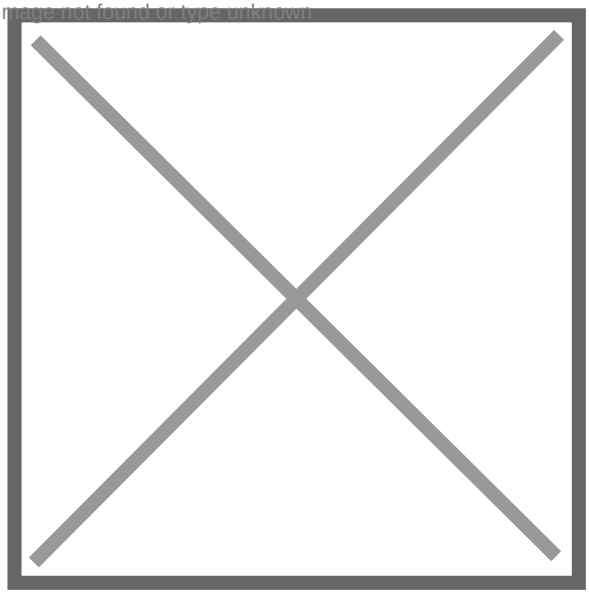

Mariage en france svp reponse

Par **tadj**, le **02/08/2011** à **14:59**

Bonjour,

JE SUIS UNE JEUNE FILLE ALGÉRIENNE JE VAIS ME MARIER BIENTÔT EN FRANCE ET JE VEUT CONNAITRE TOUTE LES PROCÉDURE A FAIRE POUR NE PAS AVOIR DES PROBLÈME PLUS TARD

MON FIANCÉ ME DIT QU IL NE FAUT PAS FAIRE UN ACTE DE MARIAGE ALGÉRIEN

JE PARE EN FRANCE CÉLIBATAIRE ET LA BAS ON FERAS UN ACTE DE MARIAGE A

L' AMERRIE FRANÇAISE JE VOUDRAIS S AVOIR SI C EST JUSTE QUE JE PEUT

FAIRE SA C EST PLUS FACILE QUE DE FAIRE UN ACTE DE MARIAGE EN ALGÉRIE

ET JE VOUDRAIS BIEN S AVOIR SVP JE PEUT FAIRE DEUX ACTE DE MARIAGE UN

ALGÉRIEN ET UN AUTRE FRANÇAIS OU BIEN C EST INTERDIT EN FRANCE

merci d avance

Par **mimi493**, le **02/08/2011** à **15:48**

Déjà ne criez pas.
Quelle est la nationalité du fiancé ?

Est-ce que vous allez venir avec un visa long séjour ?

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés